COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
02 AVRIL 2019

Présents : Karine LEGRAND, Jean LEFEVRE, Catherine CRAMPON, Aurélie BAUDRY, Laurence DUCHATELET, Emmanuel TORREZ, Daniel CRUYPELINCK.
Absents : Sophie IP

1. Désignation du secrétaire de séance :

Catherine CRAMPON est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-Verbal du 05/03/2019 :

Le Procès-Verbal est validé à l'unanimité.

3. Vote du Compte administratif et du Compte de Gestion 2018 :

M. Lefèvre, Maire Adjoint, prend la présidence pour présenter le compte administratif 2018 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 163 647.18 € Recettes de fonctionnement : 472 410.17 €

→ Soit un excédent de fonctionnement de 308 762.99 €

- Dépenses d'investissement : 51 355.90 € Recettes d'investissement : 40 775.22 €

→ Soit un déficit d'investissement de 10 580.68 € (hors restes à réaliser) et de 20 207.40€ (comprenant 9 626.72€ de restes à réaliser).

Le compte administratif 2018 est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité, à l'exception de Mme le Maire qui ne peut pas prendre part au vote.
Madame le Maire reprend la présidence de la séance et informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le receveur municipal est conforme au Compte Administratif.
Elle propose donc aux membres du Conseil Municipal de valider le compte de gestion qui est alors approuvé à l'unanimité.

4. Affectation du résultat :

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'affectation de résultat s'élevant à 20 207.40 €, à reporter sur le Budget Primitif de 2019.

5. Vote des subventions et aides 2019 :

- Aides aux plus de 60 ans : Comme tous les ans, des aides sont allouées aux personnes de plus de 60 ans non imposables, sous forme de bons alimentaires à dépenser dans des enseignes locales et d'un versement sur le compte bancaire pour les factures de chauffage et d'eau.
  Pour l'année 2018, huit personnes seules et cinq couples ont été concernés soit un montant total de 3 619.45€.
  Pour 2019, dix personnes seules et cinq couples ont été recensés. Madame le Maire propose de reconduire les mêmes aides :
  - Aide alimentaire : 25€ en juillet et 25€ en octobre pour une personne seule et 40€ en juillet et 40€ en octobre pour un couple, sous forme de bons.
  - Aide chauffage/eau : 175 € pour une personne seule et 240€ pour un couple, sous forme de virement bancaire en novembre soit un montant total de 3 850€.

- Participation au centre aéré de Nanteuil le Haudouin : En 2018, une famille nous a sollicité soit un montant total de 135€. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire cette aide pour 2019 soit de 9€ par jour dans la limite de 20 jours par an (sur présentation des factures en juillet et en décembre) en faveur des familles dont le ou les enfant(s) fréquente(nt) le centre aéré de Nanteuil le Haudouin, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

- Participation à la halte-garderie du SIVOM : Sur le même principe, il est décidé, à l'unanimité, de reconduire pour cette année l'aide pour les enfants fréquentant la halte-garderie du SIVOM soit 3€ par heure dans la limite de 30 heures par an sur présentation des factures.

Madame le Maire propose ensuite de garder la même enveloppe que les années précédentes pour les subventions,1400 €, en précisant n'avoir eu aucune demande à ce jour. Tous les membres présents valident cette décision.

6. Vote du taux des taxes :

Madame le Maire propose de garder les mêmes taux que les années précédentes, soit 16.55% pour la taxe d'habitation, 16.78 % pour les fonciers bâtis, 37.65 % pour les fonciers non bâtis. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

7. Vote du budget 2019 :

Le budget primitif est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame le Maire, proposé par chapitre, comme suit :

Vision générale : section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Propositions N
	TOTAL DES DEPENSES	**478 459.59**
011	Charges à caractère général	134 832.55
012	Charges de personnel	57 100
65	Autres charges de gestion courante	53 030
66	Charges financières	300
67	Charges exceptionnelles	0.00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 344
014	Atténuations de produits	14 024
	DEPENSES DE L'EXERCICE	
023	**Virement à la section d'investissement**	**217 829.04**
002	Résultat de fonctionnement reporté	**288 555.59**
	TOTAL DES RECETTES	**478 459.59**
013	Atténuations de charges	3 400
73	Impôts et taxes	111 704
74	Dotations, subventions et participations	68 100
75	Produits de gestion courante	5550
77	Produits exceptionnels	1 150
	RECETTES DE L'EXERCICE	
002	Résultat de fonctionnement reporté	**288 555.59**

Vision générale : section d'investissement

Chap,	Libellé	Propositions N	Propositions N + RAR
	TOTAL DES DEPENSES	**361 972.36**	**371 599.08**
001	Solde d'exécution reporté	**10 580.68**	
13	Régularisation de subvention	22 918.64	
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000	
20	Immobilisations incorporelles	15 873.28	9 626.72
21	Immobilisations corporelles	135 000	
23	Immobilisations en cours	172 599.76	
	DEPENSES DE L'EXERCICE		
	TOTAL DES RECETTES	**371 599.08**	
001	Solde d'exécution reporté	**0**	
10	Dotations, fonds divers et réserves (dont 1068)	30 207.40	
13	Subventions d'investissement	122 218.64	
040	Opération d'ordre entre section	1 344	
	RECETTES DE L'EXERCICE		
021	**Virement de la SF**	**217 829.04**	

Madame Bouton, Trésorière, a demandé d'inscrire l'amortissement de la fibre optique et ce sur 30 ans, soit 1 344€ au chapitre 040 (article 2804173) des recettes d'investissement et 1 344€ au chapitre 042 (article 6811) des dépenses de fonctionnement.

Considérant les effectifs élevés pour la rentrée scolaire de septembre 2019, un transfert de certains élèves de grande section vers l'école de Sennevières est envisagé ce qui engendrerait le recrutement d'une nouvelle Atsem à mi-temps, d'où l'augmentation pour le Budget 2019 de la participation des communes. Le montant total de celle-ci est de 75 000€ (35% pour Ognes soit 26 250€ et 65% pour Chèvreville soit 48 750€).
Le Conseil Municipal valide ces propositions. Le budget primitif 2019 est approuvé à l'unanimité.

8. Tableau des effectifs :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé (PEC Parcours Emploi Compétence) de M. Philipe Crampon, prendra fin le 14 mai prochain. Les contrats aidés sont établis pour un an, renouvelable une fois. Or, après s'être renseigné auprès du pôle emploi une dernière demande de prolongation peut être faite. N'étant pas certaine que la demande, envoyé ce jour soit acceptée. Considérant qu'il est nécessaire d'avoir deux agents techniques à mi-temps sur la commune, que M. Crampon donne satisfaction dans son travail et sachant que les règles de recrutement d'un contrat aidé ont été modifiées (l'éligibilité du candidat est connue une fois seulement après son recrutement), Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à hauteur de 20 heures hebdomadaires, dans le cas où le pôle emploi donnerait une réponse négative.
Pour rappel, Madame le Maire informe que 70% du salaire était remboursé à la commune pour le contrat de 2017-2018 et 45% pour celui de 2018-2019.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création du poste.

9. Questions diverses :

❖ Travaux église :

Comme il l'a été décidé lors du dernier conseil municipal, un nouvel appel d'offre a été lancé (en négocié) pour les lots 2 et 3 qui avaient reçus trop peu voir aucune offre. L'ouverture des plis a eu lieu le 02 avril en présence de M. Lefèvre, Adjoint au Maire et M. Legendre, architecte en charge des travaux. Le lot n° 3 pour les verrières n'a reçu qu'une offre, de l'entreprise COURAGEUX d'un montant total de 14 024.27€ HT. Le lot n° 2 pour la couverture et la charpente n'a pas reçu de nouvelle offre. Il a été décidé :

- De retenir l'offre de l'entreprise LELU, reçue lors du premier appel d'offre, pour le lot n°2, d'un montant total de 18 474. 30 € HT
- Et celle de l'entreprise COURAGEUX pour le lot n°3.

M. Dreux de l'entreprise DEPIERRE, qui a été retenu lors du précèdent conseil, pour le lot n° 1 « maçonnerie », s'est ensuite rendu en mairie pour signer le marché, d'un montant total de 29 800€ HT et ont été également retenues les options de mesures conservatoires et de restauration de l'exceptionnel tryptique, pour les montants respectifs de 2 570€ et de 2 750€, soit pour la somme totale de 5 320€.
L'ensemble portant ainsi le montant total du marché De Pierre à 35 120. 00 €.

L'ensemble des offres retenues porte le montant total des travaux à 67 818,57 € HT pour une assiette subventionnable totale de 79 925€

HT.

Les travaux débuteront en septembre, M. Dreux a informé qu'il serait nécessaire de fermer la route à la circulation le temps de ses travaux.

❖ Travaux sur la route départementale :

M. Lefèvre a rencontré M. Choron, du Conseil Départemental, le 1er avril pour une réunion de préparation des travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD 548. Ces travaux se dérouleront entre les 3 juin et 14 juin 2019. La Circulation sera donc perturbée pendant cette période. Les travaux, menés par l'entreprise EUROVIA se feront de jour sous alternat manuel ou par feux tricolores. Eurovia se charge de la réfection de la « patte d'oie » au niveau du carrefour de la rue des fontaines et de la dépose d'une dizaine de pavés qui n'ont plus utilité. Le passage surélevé, en face de la mairie, sera conservé.
M. Choron informe que la commune doit se rapprocher de la SAUR pour la fourniture et la mise à disposition de huit bouches à clé, réglable.
Il rappelle également que la commune ne pourra pas réaliser des travaux sur cette route pendant cinq ans, c'est pourquoi la reprise de certains trottoirs, la création de bateaux et la réparation de la bouche d'égout face au cimetière, doivent être entrepris rapidement.
Madame le Maire informe qu'elle a reçu deux offres :

- Une de la société WIAM (avec le marché groupé de la CCPV) d'un montant total de 18 360€
- Une de la CABREMA 8 714€

Mme Legrand informe qu'elle se rapproche de la CABREMA pour avoir une date approximative des débuts des travaux et souhaite, après réflexion commune, ajouter au devis la réalisation de bateaux supplémentaires au niveau des passages piétons et deux trottoirs à refaire dont un à renforcer.
Eurovia retracera le marquage au sol à condition que ceux-ci soient bien marqués au début des travaux et qu'ils soient conformes.
Madame le Maire ajoute être dans l'attente du devis de la CCPV, dans le cadre du dispositif d'aides aux communes, pour refaire le marquage au sol.

❖ **Dossiers demande de subvention :**

Des subventions nous ont été accordées, lors de la commission départementale du 25 mars dernier, à savoir :

- 20 130€, soit 49% pour l'installation de la vidéoprotection
- 39 960€, soit 50%, pour les travaux de la mise en sécurité de l'église
- 6 830€, soit 50% pour les frais d'étude liés aux travaux de mise en sécurité de l'église.

❖ **Vérification des installations électriques :**

La société APAVE s'est rendue dans les bâtiments communaux, le 25 mars, afin de procéder à la vérification annuelle des installations électriques.

❖ **CCPV :**

Le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) est entré en application en mai 2018, il appartient à toutes les collectivités de se mettre en conformité avec ses prescriptions. Pour la mise en œuvre de ce RGPD, les collectivités locales doivent s'appuyer sur un DPO (Data Protection Officier), cette personne établit un diagnostic des pratiques constatées et formule des recommandations d'évolution pour se mettre en conformité. Cette démarche est obligatoire car elle garantit la protection des données personnelles dont les collectivités territoriales sont détentrices.

La CCPV a étudié plusieurs possibilités, la solution la plus économique a été de recourir à l'ADICO qui s'est dotée d'un service spécifique. La CCPV a négocié des tarifs préférentiels, une réduction de 25% sur la phase initiale (soit 232.50€) et de 10% sur l'abonnement annuel (soit 342€ par an). La première année, seront à régler la phase initiale et l'abonnement et les trois suivantes seulement l'abonnement. Cependant, pour que les remises soient appliquées, il faut qu'au moins 50% des communes de la CCPV participent à cette démarche. Madame le Maire y a répondu favorablement.

Par ailleurs, pour les communes comme la nôtre, qui ne sont plus adhérentes auprès de l'ADICO, il a été créé un niveau d'adhésion qui permet de bénéficier d'un seul service, en l'occurrence le service DPO mutualisé, qui s'élève à 58€ HT par an.

❖ **Remplacement radiateur mairie :**

Madame le Maire présente un devis de 2 021€ HT (2 425.20€ TTC) de l'entreprise Salmon, pour le remplacement du radiateur dans le bureau du haut à la mairie, qui est vétuste et un des derniers à devoir être changé.

❖ **Travaux divers :**

Madame le Maire a reçu un devis de l'entreprise de peinture-décoration REMY BOCHU pour la réfection en peinture de la cage d'escaliers du couloir de la mairie menant à l'étage, qui est en très mauvais état. Un autre devis comparatif va être demandé afin d'avoir une meilleure estimation avant la réalisation de travaux.

❖ **Commissions fêtes et animations :**

Suite à leur demande, la première soirée pour les adolescents de la commune (de 12 à 18 ans) a été organisée par la Commission fêtes et animations. Un très bon moment partagé avec eux qui ne demande qu'à être reconduit.

❖ **Association ACO :**

L'Association Canine de Ognes organisera son troisième concours d'agility le dimanche 19 mai.

❖ **Election Européenne 2019 :**

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00.

La séance est levée à 22h15.